Moi je m'en fous ! J'ai rien à cacher !

Par les Ceméa France

Regardons-y d'un peu plus près.

Voici quelques affirmations auxquelles nous vous proposons de réagir avant de lire les réponses.

– Il est parfaitement possible, à n'importe quel individu, de reconstituer la vie d'une personne postant régulièrement sur le net sans enfreindre aucune loi !

En 2009, il y a déjà 8 ans, le journal le Tigre postait cet article très remarqué : «Bon anniversaire
Marc !» Dans cet article qui reprenait toutes les informations laissées par Marc.L sur le Net, on apprenait ainsi qu'il travaillait pour un cabinet d'architectes situé dans la région nantaise. Ses vacances, ses ex, une grande partie de sa vie était ainsi dévoilée. Tout ceci sans enfreindre aucune loi !
A lire ici : http://www.le-tigre.net/marc-l.html

– Il est possible, à partir d'un compte Gmail de reconstituer les trajets d'une personne utilisant un «smartphone» ayant activé son GPS !

Vous avez un compte Gmail ? Essayer donc de vous connecter à l'adresse suivante pour vérifier :
http://maps.google.com/locationhistory
Ne soyez pas surpris si dans quelques mois, votre assureur auto vous propose d'adapter votre
contrat à vos habitudes de conduite. Sous couvert de prévention routière, plusieurs assureurs
recommandent (dans peu de temps vous y serez incités financièrement) d'utiliser l'application GPS

Waze (propriétés de Google depuis 2013). Outre les publicités ciblées et géolocalisées que vous ne manquerez pas de recevoir directement sur le GPS, votre assureur aura désormais accès à toutes les données concernant vote conduite (trajets, fréquence, vitesse etc.
http://comparer-les-assurances-auto.com/actualite/236/waze-et-les-assureurs
http://www.vivre-gmf.fr/engagements/waze-et-gmf-pour-une-route-plus-sure-cet-ete

– Désolé, Madame, Monsieur. Nous ne pouvons-vous accorder le prêt bancaire demandé, notre algorithme vous signale comme une personne à risque !

Quoi de mieux pour vous connaître que de scruter le net ? Facebook mais aussi d'autres sociétés proposent d'ores et déjà des algorithmes aux banques capables de prédire votre capacité à rembourser ou non !
http://www.actions-finance.com/facebook-banque/
http://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/des-banques-scrutent-les-profils-facebook-avant-d-accorder-un-credit-2612/
Plus simplement encore, attention aux applications smartphones souvent très intrusives…
https://korben.info/cic-violence.html

– Un réseau social est capable de prédire notre comportement et nous protéger de nous même, par exemple en cas de tendances suicidaires !

Facebook utilise un kit capable de détecter des comportements laissant présager des tendances dépressives et vous interpelle ainsi que vos amis.
http://www.liberation.fr/societe/2015/03/02/facebook-teste-un-kit-anti-suicide-pour-ses-utilisateurs_1212562
Cette analyse comportementale est appliquée ici à la

prévention du suicide. Imaginons maintenant
un algorithme du même type capable par exemple de détecter des tendances homosexuelles, utilisé
dans des pays qui les condamnent et persécutent ces personnes.

– Gmail se propose de répondre à vos mails à votre place !

Puisque que Google a accès à votre liste de contacts, à votre agenda, lis vos mails etc. et sait donc quel type d'écriture vous adoptez en fonction de votre interlocuteur, quel soulagement de le laisser répondre lui mail aux mails que nous n'arrivons plus à gérer nous même !
http://www.lesnumeriques.com/vie-du-net/inbox-smart-reply-google-repond-a-vos-mails-a-votre-place-n46905.html
https://research.googleblog.com/2015/11/computer-respond-to-this-email.html
Et d'ailleurs, pourquoi se limiter simplement à un mail ? Grace à «Google assistant» vous pourrez
lui demander (y compris vocalement) de choisir un film pour vous, un cadeau pour vos amis etc. il
vous connaît si bien que son choix ne pourra qu'être judicieux !
https://www.presse-citron.net/google-assistant-cest-comme-google-now-mais-en-mieux/
et pour celles et ceux qui parlent anglais, une petite démo ?
https://assistant.google.com/

– A partir des objets connectés comme par exemple les montres, des entreprises comme Apple collectent des informations précieuses sur mon état de santé !

Rythme cardiaque, température corporelle, poids, activités physiques toutes ces données sont
accumulées par ces objets connectés que commencent à nous recommander certaines mutuelles.
Vous êtes déjà demandé ce que peuvent devenir ces informations personnelles ?
http://www.adpassurances.fr/articles/iwatch-apple-compte-t-il-vendre-vos-donnees-aux-mutuelles-

sante.html
Et pendant qu'on y est, puisque nous sommes si bien connus, pourquoi ne pas tout simplement se
substituer à notre médecin et nous prescrire des traitements ? Ce serait faire preuve de mauvais
esprit que d'imaginer qu'il puisse y avoir un terrain d'entente avec les entreprises pharmaceutiques…
http://www.huffingtonpost.fr/2014/10/13/sante-google-chat-medecins-internautes_n_5975310.html
Résumons-nous :
Toutes ces entreprises savent donc
– qui je suis
– où je vis, où je travaille, vais en vacances, en week-end, comment je me déplace,
– qui sont mes amis, mes contacts etc.
– lisent mes emails et ont accès à mon agenda.
Elles connaissent aussi :
– mon CV, mon parcours professionnel et très bientôt mon parcours scolaire,
– mes goûts musicaux, culinaires, littéraires, artistiques, etc…
– mon état de santé,
– mes capacités financières,
– sont capables de prédire certains de mes comportements, et de les influencer, etc etc….
et bien entendu, elles n'en font aucun usage lucratif !
Mais, je m'en fous ! j'ai rien à cacher !

– Si finalement vous considérez que c'est quand même un peu trop, voici quelques pistes à explorer et à recommander :

L'incontournable site de la CNIL : https://www.cnil.fr/
Ainsi que «internet sans crainte» : http://www.internetsanscrainte.fr/
Pour aller encore un peu plus loin et agir :
Le site de nos amis Framasoft , Dégooglisons internet : https://degooglisons-internet.org/
Un ouvrage de Christian NITOT (actuellement Chief Product Officer de Cozy Cloud, créateur de
Mozilla Europe et membre du Conseil National du Numérique). Cet ouvrage aide non seulement à

poser un regard lucide et analytique sur la société de surveillance dans laquelle nous vivons mais
offre aussi des moyens de reprendre le contrôle de notre vie numérique.
Surveillance:// Les libertés au défi du numérique : comprendre at agir
http://cfeditions.com/surveillance/
«Google, un nouvel avatar du capitalisme, celui de la surveillance».
Un esssai remarquable deShoshana Zuboff, professeur émérite à Charles Edward Wilson,
Harvard Business School. Cet essai a été écrit pour une conférence en 2016 au Green Templeton
College, Oxford. L'article original en anglais paru dans le Franfurter Allgemeine Zeitung : The Secrets of Surveillance Capitalism a été traduit par nos amis de Framasoft sur cette page :
https://framablog.org/2017/03/28/google-nouvel-avatar-du-capitalisme-celui-de-la-surveillance/
Et pour finir, Citizenfour, un film documentaire réalisé par Laura Poitras , sorti en 2014. Il traite des révélations d' Edward Snowden sur le scandale d'espionnage mondial de la NSA
https://fr.wikipedia.org/wiki/Citizenfour
Voir la bande annonce :
https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/c/cd/CITIZENFOUR_%282014%29_trailer.webm

«Prétendre ne pas s'inquiéter pour sa vie privée parce qu'on n'a rien à cacher revient à dire qu'on se moque de la liberté d'expression parce qu'on n'a rien à dire.»

Edward Snowden

Une nouvelle résolution de l’ONU exhorte les Etats à agir contre la marchandisation de l’éducation

---

L’abus de Google à l’École peut nuire gravement à notre société…

Par les Ceméa France et la Ficeméa

L’éducation est un terrain de jeu mondial fructueux pour les grands groupes du numérique nommés les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) et d’autres en quête de nouveaux marchés à conquérir. Cette transformation des systèmes éducatifs touche tous les pays du monde. Face a ce phénomène, la fonction de l’État devrait être de réguler les services éducatifs, de s’assurer que ces nouveaux supports et usages numériques bénéficient à l’intérêt public, aux services des élèves des professeur.e.s et des acteurs socio-éducatifs. Ce faisant, les usages du numérique devraient s’inscrire dans une politique publique en tant que bien commun.

L'exemple de ce qui se passe actuellement en France illustre tristement cette dérive mondiale et est de nature à sonner une nouvelle fois l'alarme ! Le ministère de l'éducation nationale français propose de donner accès aux données numériques des élèves et des enseignant.e.s aux GAFAM . Ainsi, il deviendrait le partenaire de ces groupes et ouvre les portes à l'introduction des GAFAM dans l'institution scolaire. Mathieu Jeandron, Directeur du Numérique pour l'Éducation au ministère autorise à travers une lettre adressée aux Délégués Académiques du Numérique (DAN) la connexion des annuaires de l'institution avec les services Google ![1]

Comme indiqué dans l'article du Café Pédagogique, « *L'enjeu, ce sont les données des élèves. Les entreprises auront accès aux annuaires des établissements et aux informations nominatives sur les élèves et les enseignants. Elles pourront suivre les déplacements et redoublements des uns et des autres, voir ce que le professeur X utilise comme ressource ou ce que fait l'élève Y. Ces données seront une manne pour le ciblage publicitaire ou pour revendre des informations à des partenaires ».* L'objectif sous-jacent est de développer des « pédagogies » inscrites dans une volonté de profit, de produire de futurs consommateurs de produits. Cette tendance est déjà hélas largement à l'œuvre dans de nombreux pays du monde. Lire à ce sujet l'excellent article de Natasha Singer « How google took over the classroom » dans le New York Times .[2]

Si ce courriel du Directeur du Numérique pour l'Éducation devait devenir une circulaire, ce serait, après l'accord Microsoft[5], une ouverture grave de l'éducation aux marchés et un abandon coupable de la protection que l'État doit à ses citoyens.[6]

Nous assistons actuellement, à l'échelle mondiale, à la substitution des financements publics (nationaux et internationaux) par des financements issus de partenariats

confiés à des sociétés privées qui ont plus des objectifs de profit que des visées d'éducation de la population. La tentative globale d'inclure l'éducation dans la sphère des rapports marchands n'est pas nouvelle. Mais l'irruption du « numérique » a fait entrer ce processus dans une nouvelle ère. Elle ne vise plus seulement l'enseignement en tant qu'activité de service mais massivement les ressources et contenus éducatifs en tant que « produits pédagogiques ». Ceci inclut des « modèles d'éducation » dont nous savons qu'ils ne sont pas neutres et plus dramatiquement encore la collecte et la privatisation de données précieuses à exploiter !

Selon les principes de l'appel des réseaux internationaux contre la marchandisation de l'éducation « L'État doit garantir que l'éducation ne soit pas instrumentalisée par les acteurs économiques et que soient appliqués les principes soutenant la démocratie tels que les principes de transparence, participation et responsabilité. »

En analysant cette nouvelle orientation politique du ministère de l'éducation nationale français sous le prisme de ces trois principes nous constatons que le processus marchand à l'œuvre est en contradiction avec l'idéal démocratique que nous défendons.

Transparence

L'ouverture au GAFAM contredit l'idéal de transparence de par le flou concernant l'utilisation des données des élèves et des enseignant.e.s par les groupes numériques. La récolte des données est une arme économique majeure. Cette récolte est stockée hors des frontières de collecte, posant la question majeure de la souveraineté des données. Les informations récoltées peuvent ensuite être vendues ou échangées dans une totale opacité pour les citoyen.ne.s. En laissant les GAFAM s'immiscer dans les pratiques des élèves dès le plus jeune âge, ces grands groupes ne les considèrant pas comme des apprenant.e.s mais de futur.e.s consommateurs.trices, l'Etat

les rend vulnérables en ne jouant pas son rôle de régulateur.

Participation

Le numérique est et doit demeurer un support, un outil au service d'un projet pédagogique. Il ne faut pas confondre l'outil et la finalité de cet outil. Ce qui prime c'est la relation pédagogique, la construction du savoir par les élèves, la formation des enseignant.e.s, des acteurs.trices socio-éducatif.ve.s mais aussi la relation que les élèves créent avec les outils numériques en dehors de l'asservissement.

Les usages numériques transforment profondément les pratiques pédagogiques. Or, nous devons nous réapproprier ces outils, ces données pour en faire un bien commun accessible à tous et toutes.

Responsabilité

L'approche du numérique portée par les GAFAM met en péril une appropriation émancipatrice de ces outils par les citoyen.ne.s. Le numérique est envisagé comme un espace réservé aux expert.e.s et le grand public ne se considère pas armé pour comprendre, analyser les enjeux actuels. La responsabilité de l'État est d'offrir un cadre de régulation, de protéger les citoyen.nes, d'introduire une réflexion critique.

Dans ce contexte international, nous militons pour la prise en compte dans le débat public (national, européen et mondial) des sujets liés au numérique comme objets intégralement politiques, sociétaux et philosophiques. Nous soutenons que le rôle des États est d'encourager et garantir les services, les logiciels et les écosystèmes qui donnent aux individus une capacité de critique, de conserver et d'accroître leur souveraineté numérique individuelle. Il est urgent d'informer les citoyen.ne.s sur les dérives en cours, réintroduire une critique de la question numérique par la formation et de

sensibiliser à l'usage des logiciels libres, des services en ligne loyaux, décentralisés, éthiques et solidaires.

1. *Le Directeur du Numérique pour l'Éducation explique que tout ceci s'inscrit dans le cadre d'une charte de confiance décrite comme un «pacte de confiance portant sur l'engagement de la protection de la vie privée des élèves et des enseignants ». Cette charte est certes au travail mais n'existe pas pour le moment, la CNIL interpellait d'ailleurs il y a peu sur l'urgence « Il est temps de mettre un cadre à toutes ces offres économiques » insistant sur le fait que « ce document devait être un outil contraignant (circulaire ou autre), robuste. Sur ce point-là, nous n'avons aucun élément de réponse à ce stade. »*[34]

Contacts presse

CEMEA France : pascal.gascoin@cemea.asso.fr

Pascal Gascoin, Chargée de mission éducation-numérique

FICEMEA : sonia.chebbi@ficemea.org

Sonia Chebbi, Déléguée permanente de la Ficeméa

1-Voir article du Café Pédagogique, par François Jarraud, 16 mai 2016

2-Voir article de Natasha SINGER dans le New York Times, How google took over the classroom, 13 mai 2017.

3-Pour la CNIL, "la France doit garder la souveraineté de ses données scolaires", par Céline Authemayou, 26 avril 2017.

4-Communiqué du 22 mai de la CNIL, 23 mai 2017.

5-Voir le texte de l’accord de partenariat entre Microsoft-Ministère de l’Éducation.

6-TV5 Monde : « Éducation nationale, les données scolaires bradées aux GAFAM ? Par Pascal Hérard 21 mai 2017.

Premiers signataires

PABUL
ABULEDU-FR
ACCP (Espagne)
AFUL
APRIL
asbl RTA [Association Nationale Scientifique de Jeunes ’’Découverte de la Nature’’ Algérie.
CAEB
CASAD-Bénin
CEDEM
CEMEA Belgique
CEMEA Burkina Faso
CEMEA France
CEMEA Russie
CEMEA Suisse
CEMÉA Suisse du Tessin
CEMTI Université Paris 8 Vincennes
Collectif des travailleur·se·s précaires de l’ESR RITIMO
CRAP
Education&Devenir
EEDF
FCPE
FG PEP
FICEMEA
FRAMASOFT
GFEN
Guépier d’Afrique (RD Congo)
Gyerekparadicsom (Hongrie)
ICEM
JEVEV ONG

La Quadrature du Net
Le Planning
Le Réseau Ivoirien pour la Promotion de l’Education Pour Tous (RIP- PT)
PAPDA (Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif)
Le réseau RITIMO
UNAFETPCI Union Nationale des Formateurs de l’Enseignement technique et Professionnel de Côte d’Ivoire